

## L'ATHLETE

Nom.....

Prénom .....  Fille  Garçon

Date de naissance ..... Nationalité.....

Adresse postale.....

Code postal ..... Ville .....

N° de portable de l'athlète .....

Email de l'athlète ou du responsable légal : (obligatoire pour recevoir infos et convocations) .....

.....

Déjà licencié  oui  non si non AUC précisez le n° de licence et le club : .....

### LES REPRESENTANTS LEGAUX

	Père	Mère	Personne à prévenir en cas d'urgence (indiquez le lien avec l'athlète)
NOM-PRENOM			
N° Portable où vous joindre rapidement			N° portable :
Mail *précisez s'il faut envoyer les infos aux 2 parents			
Profession			

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....autorise :

- mon enfant à pratiquer les diverses activités au sein de l'AUC Athlétisme
- les entraîneurs ou dirigeants à prendre toutes les initiatives nécessaires lors des entraînements ou en compétitions en cas de problème médical (hospitalisation, appel médecin ....)
- les entraîneurs ou dirigeants à prendre des photos de mon enfant pour diffusion sur le site du club, des affiches, ou expos,...
- mon enfant à repartir seul de l'entraînement après l'entraînement
- mon enfant à se rendre en compétition ou sur un lieu d'entraînement en véhicule motorisé avec un responsable du club (entraîneur, athlète, officiel, dirigeant...) ou un parent accompagnateur
- mon enfant à être soumis aux tests sanguins de contrôle anti dopage

Date et signature des responsables légaux

## Règlement intérieur :

Seules les personnes **licenciées** peuvent utiliser les installations ; les accompagnateurs (parents, frères, sœurs, amis...) n'ont pas le droit de jouer, monter sur les tapis ou faire de la musculation, ni participer à vos entraînements régulièrement (sauf aux 3 premières séances pour essai.) Les accompagnateurs sont donc priés, s'ils assistent à l'entraînement, de monter sur la mezzanine.

Le club et le Président déclinent toute responsabilité en cas de problème.

Les athlètes des catégories Benjamins ou Minimes ne peuvent s'entraîner seuls et hors des créneaux qui leur sont consacrés.

La halle, tout comme le stade doivent rester en état de propreté correct. Pour chaque entraînement, prévoir des chaussures « intérieur » et chaussures « extérieur » pour éviter de salir la halle.

Chaque athlète devra jeter ses détritiques et bouteilles dans les poubelles avant de partir.

Pour éviter les pertes et les vols, marquer toutes vos tenues et équipements.

Utilisation du matériel : tout matériel utilisé doit être respecté et rangé après la séance. La salle de musculation doit être rangée après chaque utilisation et les charges retirées des appareils...Tout matériel endommagé doit être signalé au secrétariat dans les plus brefs délais afin de le remplacer.

Les tapis de perche et de hauteur sont exclusivement réservés pour les sauts...interdiction de les utiliser pour jouer ou s'y allonger !

## Signature de l'athlète et des représentants légaux



[auc.athletisme@wanadoo.fr](mailto:auc.athletisme@wanadoo.fr)

<https://amiensuc-athletisme.jimdo.com/>



Page Amiens UC Athlétisme



Amiens UC [athletisme](#)



# Renouvellement ou prise de licence Benjamins-Minimes

La nouvelle saison 2019-2020 débutera le mercredi 4 septembre

## Horaires (hors vacances scolaires)

Benjamins : mercredi de 14h00 à 15h45 et/ou samedi 10h-11h45

Minimes : mercredi 16h00 à 17h45 et/ou samedi 10h-11h45

## Pièces à fournir :

### Fiche d'inscription remplie lisiblement.

o Adresse mail fiable : obligatoire car la licence et les infos du club sont envoyées par mail

o Autorisation parentale à remplir et à signer par les personnes ayant autorité sur l'enfant.

**Pièce d'identité:** carte d'identité, passeport ou livret de famille obligatoire si pas fournie la 1<sup>ère</sup> année

### Certificat médical

Pour un **renouvellement** vous pouvez

- soit utiliser le certificat médical de la saison précédente en répondant au questionnaire médical envoyé par la FFA courant juin ou sur votre espace adhérent sur le site de la FFA ou en format papier (à demander au secrétariat) sur lequel vous indiquez votre nom et celui de votre enfant, et que vous signez à condition d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire médical. *Le certificat ne peut servir que 3 fois.*
- soit fournir un nouveau certificat daté de **moins de 6 mois** à la date au dépôt du dossier. Mention « **absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** ».

Pour un **nouveau licencié** fournir un nouveau certificat daté de **moins de 6 mois** à la date au dépôt du dossier.

Mention « **absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition** »

### Cotisation

La cotisation annuelle est de **175€ pour l'année** (adhésion + licence), le chèque est à l'ordre de l'**AUC Athlétisme**.

Possibilité de payer en 2 ou 3 chèques, à déposer lors de l'inscription. Le paiement en espèces se fait en une seule fois.

### Aides à la prise de licence :

• Remise de **30€** (ATTENTION Valable du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre uniquement) pour les enfants de **6 à 18 ans** bénéficiaires de l'*Allocation Rentrée Scolaire* et habitant **Amiens Métropole seulement**. Dossier à constituer avec les pièces justificatives suivantes :

- Carte d'identité ou livret de famille de l'enfant concerné
- Justificatif de domicile (facture électricité par exemple)
- Attestation de la CAF **du mois d'Août** attestant l'allocation de rentrée scolaire pour l'enfant concerné
- Chèque de caution de 30€ si le dossier n'est pas recevable

• Une **réduction de 10 €** par adhérent sera accordée **à partir de la deuxième personne** d'une même famille (même domicile). Le premier licencié de la famille paie le plein tarif.

• Les **athlètes éligibles peuvent utiliser le chéquier (30 €) du Pass Sport et Culture** du Conseil départemental de la Somme ; s'adresser au Conseil de la Somme pour toute info.

• Le club accepte les **coupons-sport ANCV** disponibles auprès de certains Comités d'Entreprise.

### Caution

Comme toute association, l'AUC fonctionne essentiellement grâce aux subventions octroyées par les diverses instances (Mairie, Etat, Conseil Régional, Conseil Général..), et quelques sponsors. Ces aides financières dépendent de nos résultats et de notre participation aux compétitions. Une caution de **30€** est demandée à l'inscription pour la participation aux compétitions. L'athlète est tenu à participer à au moins 3 compétitions dans la saison pour que la caution ne soit pas encaissée.